
DESTINATAIRES : À tous les médecins, infirmières et préposés aux bénéficiaires du Pavillon de naissance et employés du laboratoire de l'Hôpital Anna-Laberge

EXPÉDITEUR : Genevieve Reid, chef gynéco-obstétrique, DPJASP
Dre Caroline Lavoie, chef du département d'obstétrique-gynécologie
Dre Gabrielle Deslauriers, chef omnipratricienne
Eric Ruel-Bousquet, coordonnateur technique en pathologie

DATE : 8 avril 2026

OBJET : **Aide-mémoire pour les analyses en cytogénétique sans formol**

Dans le cadre d'une interruption médicale de grossesse (IMG) et afin d'assurer une gestion sécuritaire et conforme des prélèvements, les consignes suivantes doivent être appliquées rigoureusement :

1. Étiquettes vertes « Pas de formol »

Les étiquettes vertes « Pas de formol » doivent être apposées sur tous les prélèvements.
Ces étiquettes se trouvent dans le cartable MIU/Deuil.

2. Avis à la pathologie

Lorsqu'une IMG est prévue, la pathologie doit être avisée dès le début du processus, afin qu'elle informe son équipe du laboratoire, notamment si des prélèvements doivent être apportés en dehors des heures d'ouverture de la pathologie.

3. Transport des prélèvements

Une fois les prélèvements effectués, seule une infirmière ou un médecin est autorisé à les transporter.

- Les prélèvements doivent être déposés à l'accueil du laboratoire, en précisant clairement l'urgence d'apporter le tout immédiatement en pathologie et de le remettre en main propre au personnel de la pathologie.

Le respect de ces consignes est essentiel afin d'assurer la qualité des analyses, la traçabilité des prélèvements et la sécurité des processus.

Pour toute question ou situation particulière, veuillez communiquer avec l'ICASI du pavillon de naissance ou la pathologie.

Merci de votre collaboration

GR/CL/GD/ERB